

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS: Hebdomadaire-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS: Annonces: la ligne... Réclames... Faits divers...

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal...

Un certain nombre de négociants et d'industriels de Roubaix et de Tourcoing nous ont exprimé le désir d'avoir communication de nos dépêches commerciales et des cours de bourse...

Nous organisons à cet effet un service spécial qui fonctionne dès maintenant. Moyennant une commission mensuelle pour frais de copie, nous envoyons à domicile nos dépêches au fur et à mesure qu'elles nous parviennent...

Nous y joignons les télégrammes politiques (débat de l'Assemblée, nouvelles importantes, etc.), qui nous seraient parvenus trop tard pour être insérés dans notre édition du soir.

A l'époque des enchères de laines au Havre, à Anvers, et à Londres, nous recevons quotidiennement plusieurs dépêches de ces diverses places.

Il est bien entendu que ce service est exclusivement réservé à nos abonnés.

Nous avons établi notre bulletin télégraphique de la Bourse de Paris, d'après les avis qui nous ont été donnés par un certain nombre de nos abonnés.

Table with 2 columns: Date (25 JANVIER, 26 JANVIER) and Financial data (Emprunts, Actions, etc.)

Table with 2 columns: Service (Service particulier du Journal de Roubaix) and Financial data (Actions, Londres, etc.)

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix. Anvers, 26 janvier. Laines: Fermes. Ventes, 296 b. Plata.

Marseille, 26 janvier. Laines: Georgie gris clair, deuxième tonne, 145.

Liverpool, 26 janvier. Cotons: Ventes 10,000 b., dont 2,000 pour la spéculation.

Londres, 26 janvier. Cafés: Fermes. Sucres: Faibles.

Havre, 26 janvier. Cotons: 600 b. Calmes, disponibles soutenus, livrables faibles.

Havre, 26 janvier. Dépêche de MM. Schlagdenhauffen et C., représentants à Roubaix par M. Bulteau-Dobronnets.

Liverpool, 26 janvier. Ventes, 10,000 b., en faveur des acheteurs.

New-York, 26 janvier. Coton 15 1/4. Recettes de 3 jours, 43,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix. Liverpool, 26 janvier. Ventes 10,000 balles, Upland 7 5/8; Orléans 7 7/8; livrable en baisse de 1/16.

Havre, 26 janvier. Ventes 1,000 b., principalement en Surate.

New-York, 25 janvier. Recettes 43,000 b.

L'Assemblée a décidé hier, par 512 voix contre 188, qu'elle passerait à la seconde délibération de la loi sur le Sénat.

L'Assemblée a décidé que la discussion des rapports des commissions d'enquête sur le gouvernement du 4 septembre viendrait qu'après le vote définitif sur les lois constitutionnelles.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Président: M. BUFFET. Séance du 25 Janvier 1875. La séance est ouverte à 2 h. 40.

M. Jules Simon a la parole. L'orateur rappelle qu'il va conclure comme M. Bardoux.

M. Jules Simon a la parole. L'orateur rappelle qu'il va conclure comme M. Bardoux.

M. Jules Simon a la parole. L'orateur rappelle qu'il va conclure comme M. Bardoux.

M. Jules Simon a la parole. L'orateur rappelle qu'il va conclure comme M. Bardoux.

M. Jules Simon a la parole. L'orateur rappelle qu'il va conclure comme M. Bardoux.

M. Jules Simon a la parole. L'orateur rappelle qu'il va conclure comme M. Bardoux.

M. Jules Simon a la parole. L'orateur rappelle qu'il va conclure comme M. Bardoux.

M. Jules Simon a la parole. L'orateur rappelle qu'il va conclure comme M. Bardoux.

M. Jules Simon a la parole. L'orateur rappelle qu'il va conclure comme M. Bardoux.

Après avoir insisté de nouveau sur la nécessité de diviser le pouvoir législatif en deux Assemblées, afin de donner un contre-poids à la démocratie française, l'orateur examine les conditions dans lesquelles doit être formé le Sénat.

Il justifie le projet de la commission qui ne fait pas du Sénat le produit direct du suffrage universel dont il n'est pas plus le courtisan qu'il n'est l'ennemi.

Il cite, en terminant, l'opinion de M. Thiers en 1830 sur la nécessité d'avoir une Chambre des pairs, bien que la Chambre des députés fut élue par des électeurs censitaires.

M. Jules Simon a de nouveau la parole. L'orateur rappelle les motifs qui ont fait décider la question de priorité contre la loi du Sénat.

M. Jules Simon a de nouveau la parole. L'orateur rappelle les motifs qui ont fait décider la question de priorité contre la loi du Sénat.

M. Jules Simon a de nouveau la parole. L'orateur rappelle les motifs qui ont fait décider la question de priorité contre la loi du Sénat.

M. Jules Simon a de nouveau la parole. L'orateur rappelle les motifs qui ont fait décider la question de priorité contre la loi du Sénat.

M. Jules Simon a de nouveau la parole. L'orateur rappelle les motifs qui ont fait décider la question de priorité contre la loi du Sénat.

M. Jules Simon a de nouveau la parole. L'orateur rappelle les motifs qui ont fait décider la question de priorité contre la loi du Sénat.

M. Jules Simon a de nouveau la parole. L'orateur rappelle les motifs qui ont fait décider la question de priorité contre la loi du Sénat.

M. Jules Simon a de nouveau la parole. L'orateur rappelle les motifs qui ont fait décider la question de priorité contre la loi du Sénat.

M. Jules Simon a de nouveau la parole. L'orateur rappelle les motifs qui ont fait décider la question de priorité contre la loi du Sénat.

M. Jules Simon a de nouveau la parole. L'orateur rappelle les motifs qui ont fait décider la question de priorité contre la loi du Sénat.

M. Jules Simon a de nouveau la parole. L'orateur rappelle les motifs qui ont fait décider la question de priorité contre la loi du Sénat.

J'ai l'honneur de vous prier, monsieur le directeur, d'insérer cette rectification dans votre plus prochain numéro.

Veillez en recevoir, à l'avance, mes remerciements, en même temps que l'expression de mes sentiments très-distingués.

Général MAZURE, député des Deux-Sèvres.

CHRONIQUE DU JOUR

S'appuyant sur une note qui lui a été communiquée par la préfecture de police, et dans laquelle il est dit que des poursuites ont été ordonnées à Nîmes contre le baron Picyre pour avoir publié une lettre de provocation à M. Paul de Cassagnac, l'Union a déclaré récemment que le rédacteur en chef du Pays était protégé par la justice.

Le rédacteur en chef du Pays s'attache à démontrer que la provocation de M. le baron de Picyre s'adressait, non pas à lui personnellement, mais à tous les bonapartistes.

Le Bien public annonce que la police a saisi hier la 58^e livraison de l'Histoire de la présidence de M. Thiers, par Richerd, qui contenait un portrait de M. Ranc.

D'après des renseignements recueillis à bonne source, le prince impérial, qui doit finir le mois prochain ses études à Woolwich, ne prendra pas de service dans l'armée anglaise.

Il y a des faits qui se passent de tout commentaire; celui-ci est de ce nombre: Les électeurs du 3^e canton de Metz étaient, on le sait, convoqués au scrutin samedi et dimanche derniers, pour nommer un conseiller général en remplacement de M. Maillefer, démissionnaire.

Sur 3,243 électeurs inscrits, il n'en est présenté que 327 votants. Il a été déposé 213 bulletins blancs dans l'urne électorale.

Le reporter de Figaro, à la suite de don Alphonse, écrit: «A la station de Catalayud, nous trouvons une compagnie de volontaires, armés contre les carlistes, je remarque un trompette, vieillard de soixante-cinq ans, qui s'appuie péniblement sur ses béquilles.»

Simple question: comment le bon vieillard s'y prend-il pour sonner de son instrument lors d'une charge ou d'une retraite, puisqu'il est obligé de s'accrocher à ses béquilles? Aurait-il par ha-

sard une troisième main, la main de la trompette?

Un homme que M. Jules Favre a poigné, c'est M. Massicault, rédacteur en chef de la Charente. Il écrit à son journal: «J'étais hier à la Chambre. Quelle séance! quel orateur que Jules Favre!

On lit dans l'Ordre: «Écrit par Edmond About en tête d'un exemplaire de Trente-et-Quarante, relié aux armes impériales, et offert par lui à l'impératrice: «Offert à sa très gracieuse Majesté l'impératrice Eugénie, avec le plus profond respect et le plus absolu dévouement de l'auteur.»

«3 octobre 1866.»

LETRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix

Paris, lundi 26 janvier. Ce sont des subtilités parlementaires auxquelles la masse du public ne comprend rien; et même bien des gens fort lettrés, et très-entendus ou faisant les entendus en politique n'y comprennent pas davantage.

On se demandera par conséquent comment il se fait que l'Assemblée, après avoir consacré deux séances à discuter la loi sur la transmission des pouvoirs, et naturellement sans avoir rien résolu, ajourne aujourd'hui l'examen de la loi sur le sénat, à propos de laquelle elle se bornera également à voter une deuxième lecture. Voici l'explication: Il y a deux lois constitutionnelles: celle sur le sénat, celle sur la transmission du pouvoir. L'Assemblée a refusé de voter l'urgence sur l'ensemble des deux lois, par conséquent chacune d'elles sera soumise à la formalité réglementaire des trois lectures, c'est-à-dire d'un triple examen, et, s'il y a lieu, d'une triple discussion.

Le gouvernement avait demandé, ainsi quela commission des trente, qu'on s'occupât d'abord de la loi du sénat. L'Assemblée a repoussé cette demande dans la séance du 6 janvier qui précède la démission des ministres. Mais, par suite de l'interprétation du règlement par M. Buffet, la seconde loi se trouve, l'autre étant repoussée, la première à discuter. Jeudi et vendredi, divers orateurs ont parlé de toutes choses à propos de la loi sur la transmission des pouvoirs, c'était la première lecture; mais comme il faut un intervalle de cinq jours entre la première et la deuxième, la chambre, pour suivre son ordre du jour, va examiner la première lecture de la loi du Sénat. La discussion ne sera pas longue; il est possible même qu'elle ne remplisse pas la séance. La chambre voudrait en terminer avec la loi sur les cadres qui en est arrivée à sa troisième lecture et dont les derniers débats suffiraient à combler l'intervalle entre le premier et le deuxième examen

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 27 JANVIER 1875.

— 39 —

L'ESCLAVE

PAR G. DELA LANDELLE. XXI.— CHAMBRE N° 1. (Suite.)

— Mon brave garçon, tu as donc voulu faire évader Victor de la Grande Canarie?

— Ah! vous savez donc qu'il a été vendu par Zurban.

— Comment! tu savais cela, toi! s'écria Divoal.

— Assez! dit madame, ne jouez plus au fin avec moi! Expliquons-nous!

— Je ne demande pas mieux, maintenant, dit Binigan, que de vous raconter toute la vérité.

— Bien volontiers, du moment que je ne risque plus de vous donner, comme l'autre fois, de fausses espérances.

— Dame! reprit Binigan, dès notre arrivée de Bayonne, j'ai demandé à nos parents s'ils avaient entendu parlé de Victor. J'espérais, moi, qu'après les démarches de l'amiral, il serait de retour; mais, puisqu'il n'est pas encore ici, mes parents, naturellement, ne savaient rien.

— Ah! vous savez donc qu'il a été vendu par Zurban.

— Comment! tu savais cela, toi! s'écria Divoal.

— Assez! dit madame, ne jouez plus au fin avec moi! Expliquons-nous!

— Je ne demande pas mieux, maintenant, dit Binigan, que de vous raconter toute la vérité.

— Bah! fit le bonhomme au comble de la surprise.

de commerce de votre Zurban, et quand je lui ai bien prouvé que Victor était en esclavage, au moyen des témoignages de M. Jean-Pierre Tremblay, de Juan Papelito, de Castillon, de Campan, du capitaine Baray et d'un tas d'autres! J'ai fait moi-même le rapport adressé au consul de Sainte-Croix, et, en résumé, je suis l'auteur que Victor va vous arriver d'un moment à l'autre.

— Oui, par la golette anglaise, nous savons cela, dit la mère Divoal avec une expression de joie sereine; mais, mon cher Binigan, mon mari n'a pas l'air de te comprendre.

— L'air, ni la chanson.

— Parle donc, explique-toi clairement.

— Allons, fit Binigan, je commence et vous continuerez, car, si je parle chinois pour vous, monsieur Divoal; en revanche, votre golette anglaise, ma chère dame, est du turc pour moi. Voici donc l'histoire.

A mesure que l'excellent camarade de Victor parlait de ses doutes judiciaires, de ses espérances obstinées, de ses persévérantes recherches et de ses démarches couronnées enfin d'un infaillible succès, le père et la mère Divoal le remerciaient avec effusion.

— C'est toi qui me rends mon fils, s'écriait la bonne femme.

moi-même à mes parents, répondit Binigan avec une juste fierté.

— Au fait, pensait Divoal, Victor, ne sachant rien de tout cela, n'a pu me dire que ce qu'il sait.

— Quand à Victor, qui ne perdait pas un mot, il était pénétré de reconnaissance; mais il s'avouait en même temps que tous les efforts de Binigan et que tous ceux de l'amiral ne lui avaient servi à rien.

— C'est égal! murmura-t-il, je ne les dédompterais jamais. Si j'avais été régulièrement reconnu libre, j'aurais reçu des secours de ce consul de Ténériffe dont j'entends parler pour la première fois, ou bien j'aurais passé sur le navire de guerre dont le capitaine avait ordre de me chercher. Mais qu'importe! grâce à Binigan ou à l'amiral, je ne pouvais manquer d'être délivré avant peu. Je leur dois toute ma reconnaissance.

Le résultat de ces réflexions est que Victor Divoal a toujours passé pour avoir été retiré d'esclavage grâce à l'influence de l'honorable amiral-député Longrin de Guernévez, qui s'en est fait gloire tant qu'il a vécu. L'amiral en fut tellement satisfait, qu'il sollicita et obtint la décoration pour l'agent consulaire de Ténériffe, officiellement complimenté de l'efficacité de son zèle.

Le lieutenant de vaisseau Montreuil fut également félicité du résultat heureux de ses efforts, et nul doute que la libération de Victor Divoal n'ait contribué à la rapidité de son avancement.

Mais celui qui écrit cette histoire, avant de la raconter, a longtemps hésité devant certaines contradictions. L'avancement de Montreuil, la décoration de l'agent consulaire, la noble satisfaction de l'amiral Guernévez, ne lui expliquaient pas comment un jeune Français, délivré d'autorité au nom de la France, aurait pu être inhumainement renvoyé au cœur de l'hiver, avec son léger costume d'esclave, par une golette anglaise, où il fut obligé de faire office de coq. Rien de plus inconciliable avec une libération régulière. Ce retour misérable était pourtant attesté par des contemporains dignes de foi. La légende de Victor Divoal était romanesque et attrayante, mais incomplète, vague, et conséquemment suspecte.

On verra plus loin quelles circonstances ont permis à l'auteur d'entreprendre ce récit, à l'aide d'une version plus circonstanciée et beaucoup moins invraisemblable.

Les invraisemblances les plus choquantes furent, en résumé, le fait de Victor Divoal lui-même. Par reconnaissance et par amitié, il voulait laisser s'accréditer tout ce que disait Binigan,

qui, sans la moindre hésitation, improvisait une explication très-suffisante: — Les coquins de maîtres de Victor, disait-il, n'auront pas voulu le lâcher sans argent. Alors, voyez-vous, notre consul aura combiné un moyen bien simple de le tirer de peine, par la petite ruse de l'Anglais et de la Neige noire.

Victor s'est donc évadé pour en finir, et s'est embarqué sans plus d'ennuis, à bord de la golette...

— Oui, c'est ça, ce doit être ça, fit le père Divoal.

— Soit! pensa Victor en souriant.

— Il mouille en Angleterre, reprit Binigan, et de là nous arrive ici, tout à coup...

— C'est ce que je disais quand Mathieu vous a vu! interrompit Divoal.

— Tenez, madame, ajouta Binigan, vous pouvez préparer sa chambre.

— Je lui donnerai le n° 1, s'écria l'hôte.

— Oui, fit son mari, pourvu que le voyageur qui l'occupe ne soit plus chez nous.

— Un voyageur! comment, il y a un voyageur au n° 1?

— Oui, un brave jeune homme, très-fatigué et un peu malade, que j'ai fait mettre là il y a deux heures.

La mère Divoal garda un silence profond.